



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/015

Genève, le 4 février 2021

CONCERNE :

### Prise de décisions intersessions du Comité permanent

1. Dans le cadre de la prise de décisions intersessions, le Comité permanent a adopté deux recommandations faites par le Sous-comité des finances et du budget (FBSC) comme suit :
  - a) prendre note du [rapport financier pour 2020 en date du 30 septembre](#) pour le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL – *Core Trust Fund*) et des économies prévues pour l'année 2020 ; et
  - b) approuver le transfert de ressources d'un montant de 280 700 USD de 2020 liées aux réunions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent à l'organisation éventuelle de ces réunions en 2021, de manière ponctuelle et exceptionnelle, à partir des économies prévues pour 2020 au titre des éléments liés aux réunions.
2. Les Parties sont invitées à prendre note de cette décision.